

MECENAT D'ENTREPRISE : OPPORTUNITES ET MOYENS RENFORCES



21 décembre
2023

Cadre légal et fiscal du mécénat

Le mécénat

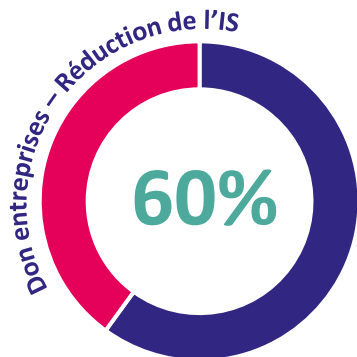
Le **mécénat** est défini comme le soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour **l'exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général**.

Les conditions requises sont :

- *une activité non lucrative*
- *une gestion désintéressée*
- *un cercle étendu de bénéficiaires*

Fiscalité du mécénat

Impôt sur les sociétés

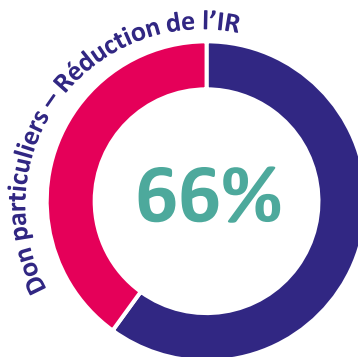


60 % du montant pour la fraction du don inférieure ou égale à 2 millions €

40 % du montant pour la fraction supérieure à 2 millions €

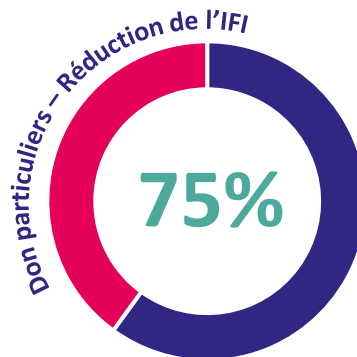
Dans la limite de **20 000 €** ou **5 ‰ (5 pour mille)** du chiffre d'affaires annuel hors taxe

Impôt sur le revenu



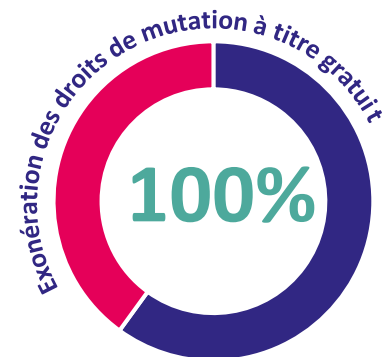
66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable du foyer

Impôt sur la fortune immobilière



75% de la valeur des dons réalisés dans la limite de 50 000 €

Donations et legs



Exonération des droits de mutations à titre gratuit pour **les donations et legs.**

RSE ou mécénat ?

3 niveaux d'implication de l'entreprise



La RSE désigne la prise en compte, par l'entreprise, des dimensions sociales et environnementales dans la conduite de ses activités économiques et dans ses relations avec ses parties prenantes. Elle repose donc sur une logique endogène qui a pour point de départ les métiers et les activités de l'entreprise.

Différents niveaux d'engagement en tant que mécène



- o Une implication **ponctuelle** et **circonscrite**
Mécénat financier simple, opérations d'urgences, ...



- o Une implication **collective** et **structurée**
Evénements de collecte, mécénat collectif, mécénat de compétences



- o Une implication **stratégique** et **structurante**
Création de véhicules philanthropiques dédiés -> Fonds de dotation, Fondation d'entreprise, Fondation abritée

RSE et mécénat : objectifs différents mais complémentaires

	RSE	Mécénat
Objectifs	Prendre en compte les dimensions sociale et environnementale dans le cadre de l'activité de l'entreprise	Apporter des ressources financières et humaines essentielles à des activités d'intérêt général
Motivations	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer les pratiques de l'entreprise• Minimiser les impacts négatifs de l'entreprise sur la société• Mobiliser l'entreprise au service d'un projet sociétal	<ul style="list-style-type: none">• Construire une image de marque et développer l'attractivité de l'entreprise• Fédérer les collaborateurs• Matérialiser les valeurs de l'entreprise

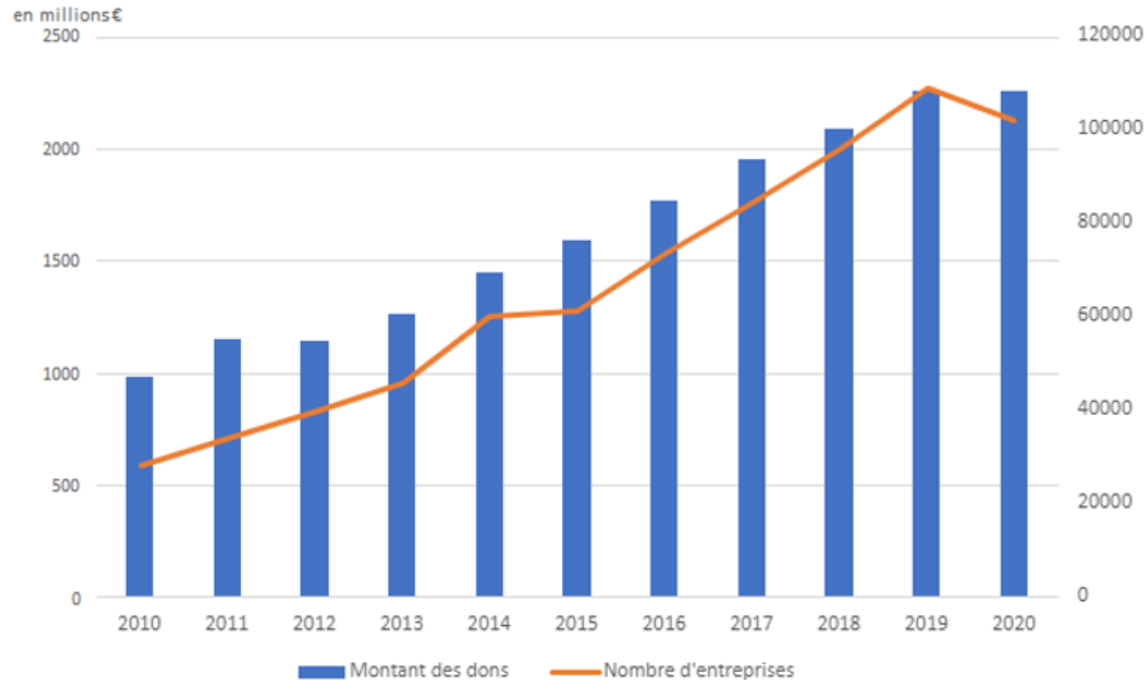
Comparatif des structures les plus courantes

		Fondation reconnue d'utilité publique	Fondation d'entreprise	Fonds de dotation	Fondation abritée
Durée		Illimitée	Limitée (au moins 5 ans)	Libre	Libre
Dotation initiale		Obligatoire	Facultative	Obligatoire	Selon la fondation abritante
Engagement financier		Min. 1,5 M€	au moins 150 K€ de flux par quinquennat	Minimum 15 K€	FDF : 200K€ sur 5 ans
Procédure de constitution		Autorisation auprès du Ministère de l'Intérieur et des tutelles Décret Conseil d'Etat	Autorisation en préfecture Publication JO	Demande en préfecture Publication au JO	Délibération de la fondation abritante
Gouvernance		CA (9 à 15 membres) collèges obligatoires par tiers : fondateurs, membres de droit, personnalités qualifiées	CA - collèges obligatoires : entreprises fondatrices et représentants du personnel (2/3), P.Q. extérieures (1/3).	Libre au moins 3 membres	Libre selon les règles de l'abritante
Incitations fiscales	réduction IS 60%	oui	oui, entreprise	oui	oui
	réduction IR 66%	oui	oui, salariés	oui	oui
	réduction IFI 75%	oui	non	non	oui
	Legs exonérés	oui	non, pas de legs	oui	oui
	exonération impôts sur le patrimoine	oui	oui	si la dotation n'est pas consommable	oui
Personnalité morale		oui	oui	oui	non

Evolution du secteur : dynamisme économique et structuration de l'engagement

Auvergne-Rhône-Alpes : 2ème territoire de philanthropie en France

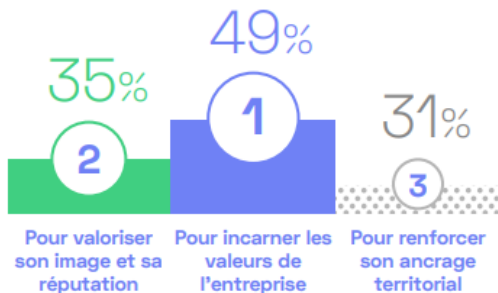
Une forte croissance



2/3 des entreprises mécènes sont des très petites entreprises

Pourquoi et comment les entreprises s'engagent

Pourquoi les entreprises font-elles du mécénat ?



Les trois domaines prioritaires restent inchangés

Pour accompagner les jeunes face à la crise, les entreprises ont réaffecté une partie de leur budget vers des actions dans le domaine de l'éducation.

Part du budget mécénat



Une plus grande structuration des activités mécénat

Les mécènes agissent...

A travers une structure dédiée


37%
+4pts vs. 2019



Directement
44%
-8pts vs. 2019

Les deux
19%
+4pts vs. 2019

Fonds de dotation et fondations : une croissance économique continue

	2001	2017	2021	Taux de croissance annuel moyen 2017-2021
 Actifs (en milliards d'euros)	10,33	29,43	40,44	+8 %
 Dépenses (en milliards d'euros)	4,12	10,96	14,72	+8 %
 Nombre de salariés	50 124	97 129	108 194	+3 %

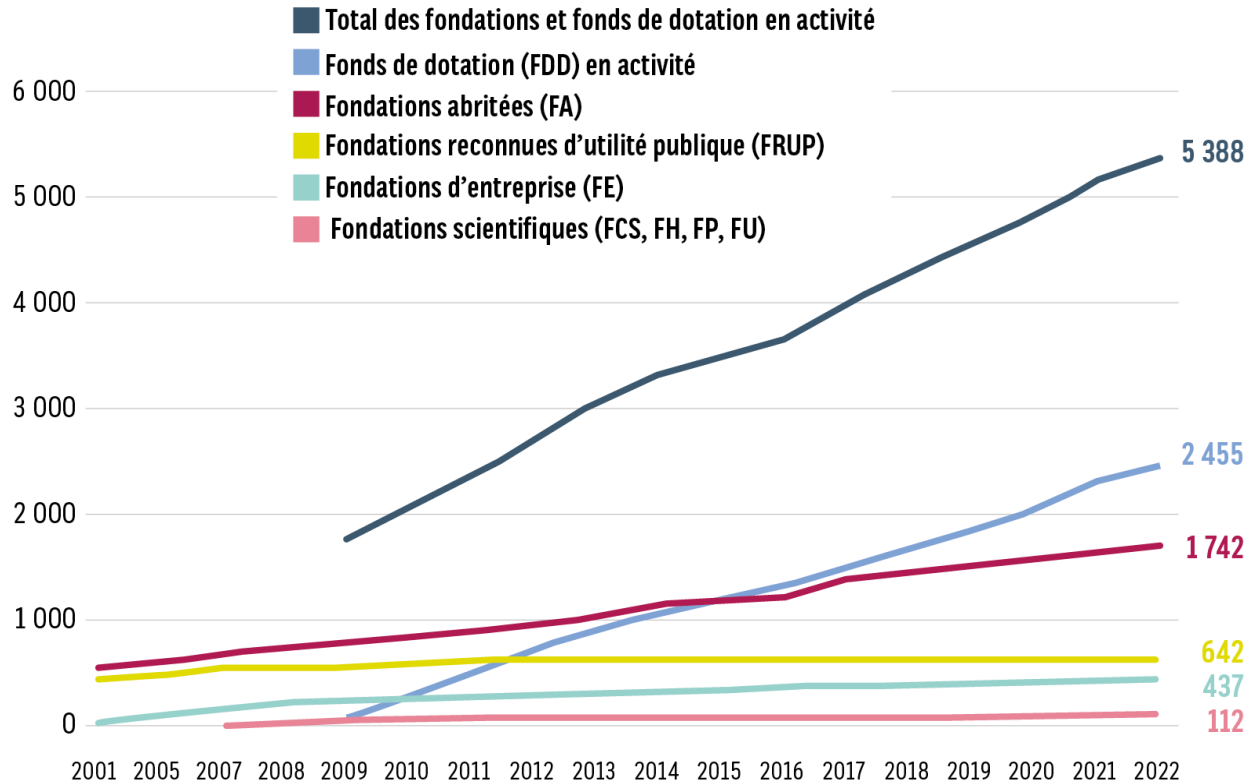
Le mécénat d'entreprise en Rhône-Alpes



- Lyon, 2e capitale de la philanthropie en France
- 12 600 entreprises mécènes (13,2 % des entreprises mécènes françaises)
- 195,5 M € déclarés (+10 % en 1 an)
- Don moyen 15K €
- 5,6 % des entreprises Rhône-Alpes sont mécènes

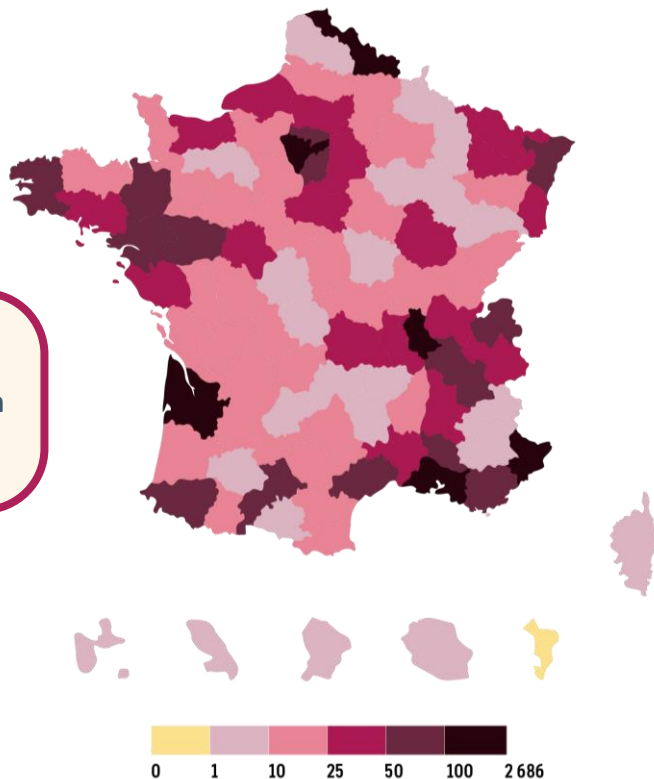
Une croissance du nombre d'organisations portée par les fonds de dotation et les fondations abritées

Evolution du nombre d'organisations par statuts juridiques depuis 2001



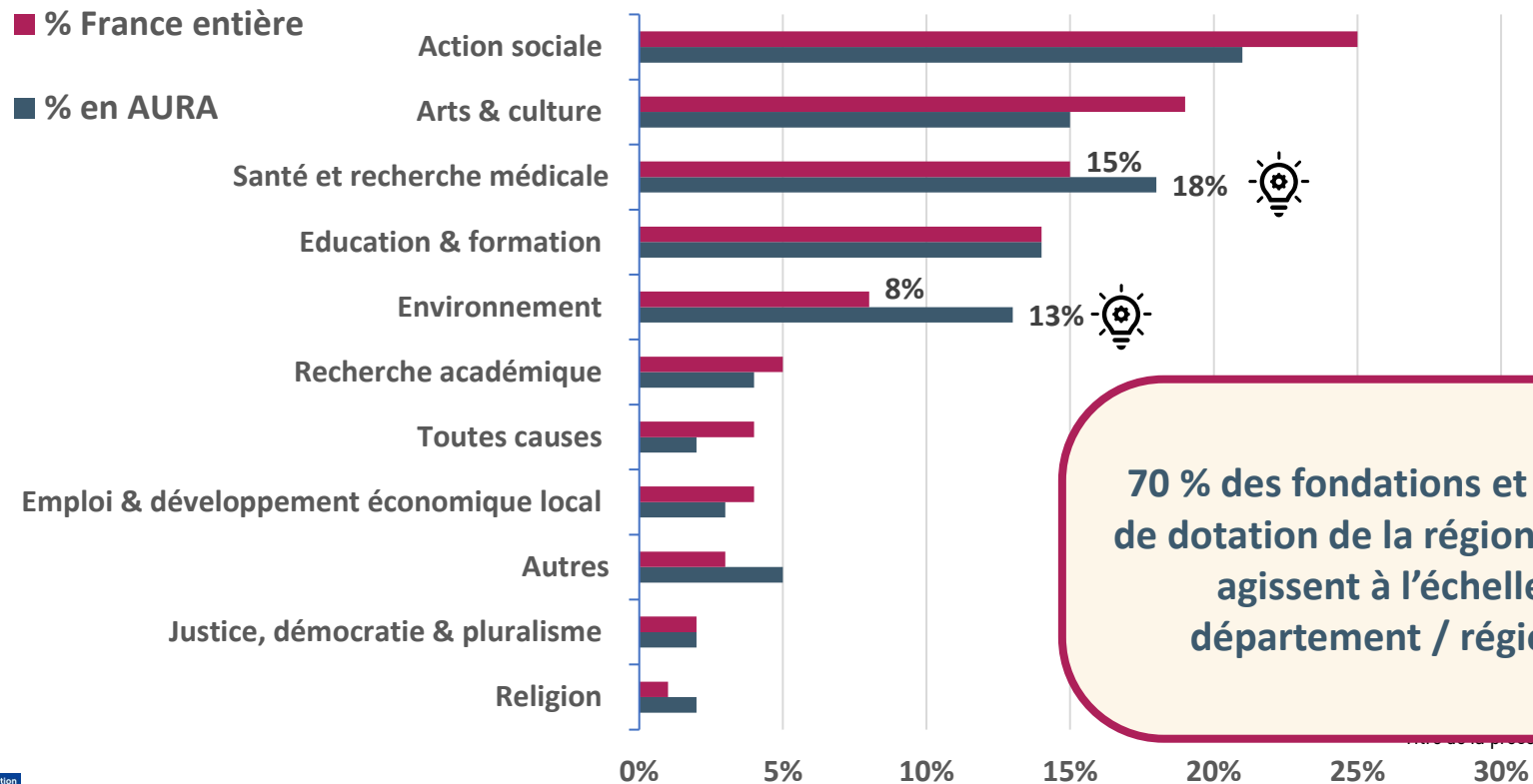
La répartition géographique des fondations et FDD

11% des fonds
et fondations
sont localisés en
Auvergne-
Rhône Alpes






Région	% de fondations et FDD
Auvergne-Rhône-Alpes	10,8%
Bourgogne-Franche-Comté	1,6%
Bretagne	2,6%
Centre-Val de Loire	1,8%
Corse	0,2%
Grand Est	3,7%
Guadeloupe	0,3%
Guyane	0,0%
Hauts-de-France	3,4%
Ile-de-France	53,0%
La Réunion	0,0%
Martinique	0,2%
Mayotte	0,0%
Normandie	1,6%
Nouvelle-Aquitaine	5,5%
Occitanie	4,9%
Pays de la Loire	3,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,0%
Total général	100,00%

Des engagements forts en AURA



Une place de plus en plus importante des entreprises dans les créations des nouvelles fondations

	Créations avant 2010	Créations entre 2010-2017	Créations en 2018 et après
 Particuliers	65 %	49 %	50 %
 Entreprises	21 %	24 %	32 %
 Associations	14 %	26 %	21 %

En AURA, 46% des fonds et fondations sont fondés par les entreprises

Motivations plurielles

entreprises

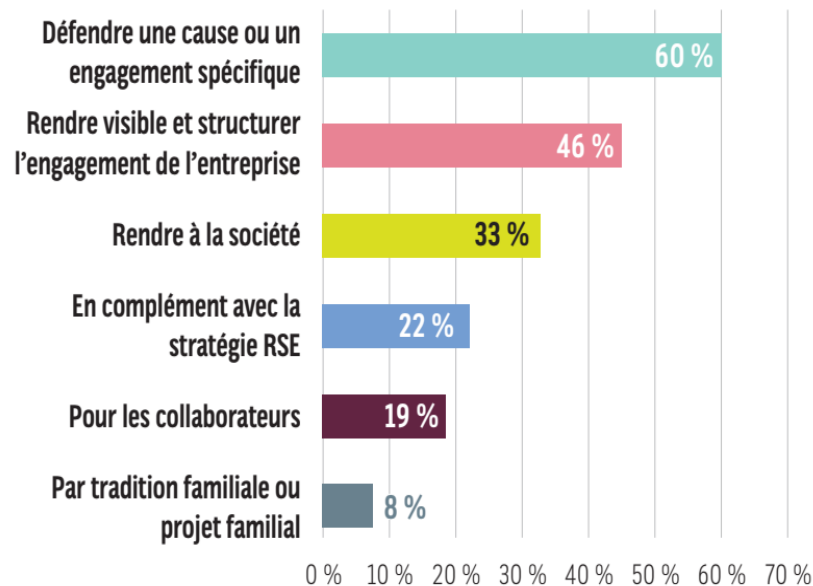


Illustration avec 3 entreprises engagées du territoire



Abritée par la **Fondation de France**